

SUD-Solidaires s'exprime!



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Régime de retraite supplémentaire La régression sociale ne se négocie pas!

Paris, le 26 juin 2023
Deux poids, deux mesures :
le fait du prince !

Pendant qu'ils supprimaient en 1999 notre ancien régime qui permettait à l'époque, aux salarié-es d'obtenir plus de droits pour leur retraite supplémentaire, les présidents et membres du directoire s'octroyaient en catimini un système de retraite supplémentaire dit de type additif : celui-ci leur garantit 75% de leur dernier salaire au lieu de 40% et bien évidemment sans qu'aucune cotisation ne soit versée par l'intéressé.

MOUVEMENT SOCIAL RECORD !

Malgré une mobilisation sans précédent, l'âge légal de départ à la retraite sera donc progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023, pour chuter à 64 ans en 2030.

Les dirigeants profitent de l'occasion pour emboîter le pas sur la radicalité du gouvernement.

En effet, lors de l'assemblée générale du 14 juin 2023, une nouvelle régression de notre système de retraite supplémentaire a été actée !

LE NOUVEAU COUP DE FORCE DES DIRIGEANTS !

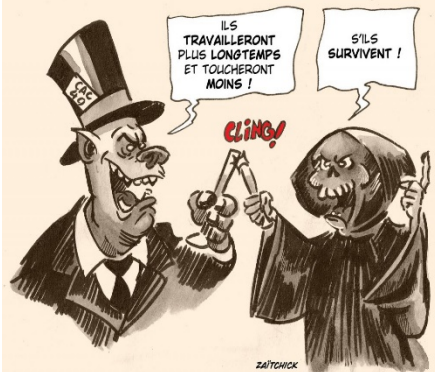
Au nom d'une supposée modernité et d'un dialogue social « constructif » et « responsable », ces 10 dernières années les dirigeants ont lentement mais sûrement rogné les droits des salarié-es.

Et ce ne sont pas les dernières NAO qui diront le contraire.

Dés 2017, les dirigeants et les syndicats réformistes avaient acté l'irrationnel report de l'âge de départ à 67 ans à partir de 2025 pour pouvoir bénéficier de sa retraite supplémentaire sans abattement.

SUD-Solidaires s'y était bien sûr opposé. Aujourd'hui, les mêmes ont décidé d'augmenter la valeur d'achat du point qui à terme diminuera nos droits et de façon substantielle !

RÉFORME DES RETRAITES



Ne nous laissons
pas voler

NOS
RETRAITES

Sud C'EST

Union
syndicale
Solidaires

C'EST CONFIRME, NOS DIRIGEANTS ETAIENT DE GRANDS VISIONNAIRES !

En décembre 1999, les dirigeants ont enterré l'ancien système de retraite supplémentaire (CGR), pourtant très favorable aux salarié-es.

Les dirigeants le trouvaient trop généreux et prétendaient qu'ils ne pourraient pas le financer sur le long terme !

Le niveau de fonds propres (70 milliards d'euros de réserves) du Groupe BPCE qui dépasse nettement les exigences de fonds propres spécifiques fixées par la Banque Centrale Européenne, en atteste aujourd'hui le contraire.

CES DECISIONS SCELERATES ETAIENT-ELLES INDISPENSABLES ET VITALES ?

Bien sûr que non ! Tout d'abord, **SUD-Solidaires** rappelle que ces décisions ne reflètent pas le sens de l'histoire qui doit aller vers une amélioration de nos droits et **une réduction du temps de travail.**

A l'époque, il suffisait aux dirigeants que ce soit en 2017 ou en 2023 de remettre le système à flot comme ils s'y étaient engagés.

Mais force est de constater qu'ils ne respectent pas leur parole.

LE CYNISME JUSQU'AU BOUT !

Devant tant de cynisme et de mépris des salarié-es, il y aurait de quoi rester sans voix.

Mais la force de l'habitude nous a malheureusement habitué-es à ce genre d'attitude.

Aujourd'hui, seul **SUD-Solidaires** défend vos droits, que ce soit à BPCE Mutuelle (dont la aussi les prix des cotisations n'ont pas fini d'augmenter à l'avenir) ou à la SGAPS d'EPS (organe qui gère les retraites et la prévoyance).



UN AUTRE SYSTÈME DE RETRAITE EST POSSIBLE

REJOIGNEZ-NOUS !